



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NANT DU 21 MARS 2026

Date de convocation : 17 mars 2026

Date d'affichage : 17 mars 2026

L'an deux mil vingt six à 10 heures, le Conseil Municipal de Nant régulièrement convoqué, s'est réuni dans le "petit hall".

Présents : BONNEFOUS Yves, BOUSQUIÉ Régine, BOYER LUCHE Nicolas, COULET Magali, FABRE Myriam, FABRY Antoine, JULIAN Christian, LARRAZ Sylvie, MICHELLON Evelyne, SAQUET Eric, SAQUET Robin, SEMPÉRÉ Sylvie, SOUYRIS Audrey, VILLARET Célia.

Représenté : Cyrille DURAND-FONTANEL par Christian JULIAN.

Le Conseil a pu délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Nomination du secrétaire de séance ; délibération
- 2 - Election du maire ; délibération
- 3 - Détermination du nombre d'adjoints ; délibération
- 4 - Election des adjoints ; délibération
- 5 - Lecture de la charte de l'élu local par la maire ; délibération
- 6 - Délégation du conseil municipal à la maire ; délibération

Le maire sortant, Richard FIOL, ouvre la séance et invite Régine BOUSQUIE, la conseillère la plus âgée, à présider la séance.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Régine BOUSQUIE invite alors le Conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Evelyne MICHELLON est désignée à 15 voix pour.

2 - Election du maire

Deux assesseurs et un secrétaire sont désignés pour procéder ultérieurement au dépouillement des différentes élections.

Yves BONNEFOUS et Christian JULIAN acceptent d'être assesseurs, Sylvie SEMPERE, secrétaire.

Régine BOUSQUIE, présidente de séance, propose alors de passer à l'élection du maire et demande qui est candidat(e).

Magali COULET propose sa candidature.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Il est procédé au dépouillement qui présente le résultat suivant :

2 bulletins blancs

13 bulletins portant le nom de **Magali COULET**

Celle-ci est donc élue maire à la majorité absolue

Richard FIOL félicite la maire nouvellement élue, lui donne son écharpe tricolore et lui remet les clefs de la mairie.

Magali COULET, Maire, prend la présidence de la séance et remercie Régine BOUSQUIÉ.

3 - Détermination du nombre des adjoints

Pour 30% de l'effectif légal, arrondi à l'entier supérieur, Nant peut élire 4 adjoints.

Mme la Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

SUSPENSION DE LA SEANCE POUR PERMETTRE AUX SECRETAIRES DE MAIRIE DE TRANSMETTRE LA DELIBERATION PORTANT DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU CONTROLE DE LEGALITE ET DE PUBLIER CETTE DELIBERATION SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE AFIN DE LA RENDRE EXECUTOIRE.

REPRISE DE LA SEANCE

4 - Election des adjoints

Mme la Maire expose que l'élection des adjoints se fait par liste complète respectant la parité.

M. Eric SAQUET propose une liste de 4 personnes :

Eric SAQUET 1er adjoint
Célia VILLARET 2ème adjoint
Robin SAQUET 3ème adjoint
Myriam FABRE 4ème adjoint

Vote à bulletins secrets

Les 4 personnes précitées sont élues à la majorité absolue : 2 bulletins blancs, 13 bulletins pour la liste entière.

5 - Lecture de la charte de l' élu(e) local(e)

Madame la maire procède à la lecture de la charte.

Un exemplaire de cette charte est remis par la secrétaire de mairie à chaque conseiller, et un exemplaire est signé par chaque conseiller.

6 - Délégations du Conseil municipal à la maire

A la demande de Monsieur Antoine FABRY, conseiller, il est procédé, par Madame la Maire, à la lecture de l'intégralité des délégations.

A l'issue de cette lecture, Antoine FABRY fait part de ses observations, notamment concernant l'alinéa 27.

Madame la Maire donne alors la parole à Delphine GUIRAUD, secrétaire générale de mairie qui expose qu'il s'agit d'une erreur de transcription et s'en excuse.

Puis, Antoine FABRY expose à nouveau des observations et des manques d'informations sur les alinéas 2, 15, 16, 21 et 22.

Mme la maire répond qu'elle entend, qu'elle en prend note, qu'il sera toujours temps d'y revenir dessus si nécessaire et fait procéder au vote.

Délibération adoptée à 13 voix pour et 2 contre.

Signature par le Conseil municipal de la feuille de présence.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la maire lève la séance à 11h30.

La Secrétaire de séance
Evelyne MICHELLON



La maire
Magali COULET



